



NOTATIONS À L'UO VENTES DE L'EEV PA

LA CFDT REVENDIQUE LA DÉCLINAISON LOCALE DE SES ACQUIS NATIONAUX

Le 4 mars 2015, la CFDT a été reçue en DCI par le RDET de l'EEV Provence Alpes concernant l'application du référentiel VO0907.

Au niveau national, seule la CFDT s'était impliquée et avait obtenu des contreparties importantes en terme d'amélioration des conditions de travail, de rémunération et de déroulement de carrière lors des négociations de cette VO.

Sur le périmètre de l'EEV PA, la VO0907 concerne les EUV des gares d'Avignon Centre et TGV, Aix Ville et TGV, Marseille et Toulon.

La Direction nationale indiquait que « pour accompagner la montée en compétence globale du réseau sur les nouvelles missions, le pourcentage de postes à la qualification C serait porté au fil du déploiement de ces missions – soit à l'horizon de l'exercice de notation 2015 en cible – à 75 % de C/B+C ».

La CFDT a également obtenu qu'un volume conséquent de création de postes à la qualification D permette d'amener 25 % de l'effectif sur cette qualification entre le 1er janvier 2013 et l'exercice 2015.

FAVORISER LA PROMOTION INTERNE !



L'échéance des notations 2015 approchant, la délégation CFDT a donc souhaité faire le point avec la Direction de l'EEV PA quant à l'application de ces avancées.

La Direction nous a précisé qu'en 2014 des requalifications et non des créations de poste à la qualification D ont été faites, et qu'en 2015 aucune qualification D n'est prévue. De plus, la Direction nous a confirmé que ses calculs ont été faits par UO et non par gares.

De ce fait, la CFDT a remis à la Direction ses tableaux de calculs concernant les ratios sur

les qualifications C et D. Un manque évident de requalification à C et de création à D est prouvé par ces chiffres.

En effet, pour la requalification de postes de B à C, pour atteindre les 75% de qualif C/B+C (au minimum voire même légèrement moins de 75 %), la Direction doit déjà requalifier au moins 1 poste à Avignon TGV, 1 poste à Aix TGV, 3 postes à Toulon et 9 postes à Marseille !

Egalement, pour atteindre le seuil des 25 % de qualification D par rapport au ratio D/B+C+D, la Direction doit créer des postes à qualification D (à minima) : 2 postes à Avignon TGV, 1 poste à Aix Ville et 1 poste à Aix TGV !

En tout, cela représente au minimum 14 postes de qualification B à basculer à C et 4 postes à créer à la qualification D !!!

La CFDT insiste sur le fait que ce sont des postes qui doivent être requalifiés à C ou créés à D et non des agents à titre individuel. De plus, c'est l'effectif du point de vente et non de l'UO qui doit être pris en compte.

La Direction nous a indiqué que des requalifications de B sur C devraient avoir lieu sur Marseille, Toulon et Aix Ville sans pour autant préciser le nombre. Ces requalifs seront présentés au CHSCT concerné du 26 mars 2015.

Au vu des éléments qui nous sont expliqués, la délégation CFDT constate que la Direction de l'EEV PA ne sera jamais à l'objectif donné par la Direction Nationale aux notations d'avril 2015 pour atteindre respectivement les 75 % de postes à la qualification C (requalification) et 25 % de postes à la qualification D (création).

Malgré la connaissance de la VO0907 et les objectifs fixés par la Direction nationale de postes en qualifications C et D, la Direction de l'EEV PA ne prend pas suffisamment en compte l'évolution de la vente dans le réseau SNCF Voyages et la montée en compétence de ses agents et retarde de ce fait leur évolution de carrière.

La délégation CFDT va faire suivre ces informations et nos revendications au niveau régional et national.